



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000300760

Discipline : L1414 - S.I.I. Ingénierie Mécanique (L1414)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692800U

Nom de l'établissement : Lycée polyvalent Charlie Chaplin

Commune : DECINES-CHARPIEU

Adresse : 373 avenue Jean Jaurès 69153 DECINES-CHARPIEU

Courriel : ce.0692800U@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignant SII à temps plein pour prise en charge d'élèves de STI2D et des étudiants en BTS Assistance Technique d'Ingénieur

Missions

Prise en charge d'élèves de STI2D et des étudiants en BTS Assistance Technique d'Ingénieur

Compétences requises

Maîtrise du programme de STI2D et particulièrement l'enseignement spécifique ITEC (Innovation Technologique Écoconception).

En BTS ATI :

- Mécanique en Section de Technicien Supérieur
- Organisation industrielles (Lean Management : SMED, KANBAN, 5S, Kaizen ...)
- Automatique et Informatique Industrielle (connaissances de base pour utilisation des systèmes)
- Une bonne connaissance du monde professionnelle, voire un vécu en entreprise
- Une connaissance des filières professionnelles industrielles serait un avantage

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.